

FONDATION HOSPICES CIVILS DE LYON
3 quai des Célestins
69000 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Hospices Civils de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 21 avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Actif circulant » en page 9 de l'annexe des comptes annuels concernant la comptabilisation de la dotation initiale.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance :

- La note « Règles et Méthodes comptables » en page 7 de l'annexe qui précise les principes appliqués pour l'établissement des présents comptes annuels.
- Ainsi que la note « Actif Circulant » en page 9 de l'annexe précisant la méthode retenue pour la comptabilisation de la dotation initiale sachant qu'il a été mis en place un différé de versement à hauteur de 933 000€.

Nous nous sommes assurés que les règles et méthodes comptables appliquées étaient en conformité avec la CRC 99-01, le CRC 2008-12 et le CRC 2009-01.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Fondation décrites dans l'annexe concernant notamment l'évaluation des fonds dédiés et des dons affectés sur la base des éléments disponibles à ce jour et des délibérations du conseil d'administration de votre Fondation, le traitement comptable des placements de trésorerie, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions du CRC 2008-12 pour le compte d'emploi des ressources, nous nous sommes assurés de la pertinence des méthodes retenues pour son établissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président et votre Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS, le 24 mai 2018

Pierre-Emmanuel FORT

L'un des associés

SCP FORT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Droit au bail			
Autres immob. incorporelles / Avances et aco			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours / Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées			
TIAP & autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISE			
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Usagers et comptes rattachés			
Autres créances	933 000		933 000
Divers			
Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	1 386 216		1 386 216
Charges constatées d'avance	4 155		4 155
ACTIF CIRCULANT	2 823 371		2 823 371
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion - Actif			
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL DE L'ACTIF	2 823 371		2 823 371

 Bilan

	Net au 31/12/17
PASSIF	
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 500 000
Ecart de réévaluation	
Réserves indisponibles	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE	434 776
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
FONDS PROPRES	1 934 776
Apports	
Legs et donations	
Subventions affectées	
Fonds associatifs avec droit de reprise	
Résultat sous contrôle	
Droit des propriétaires	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Fonds dédiés sur subventions	
Fonds dédiés sur autres ressources	482 303
FONDS DEDIES	482 303
Emprunts obligataires convertibles	
Emprunts	
Découverts et concours bancaires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	344 825
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 055
Dettes fiscales et sociales	25 412
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Instruments de trésorerie	
Produits constatés d'avance	
DETTES	406 292
Ecart de conversion - Passif	
ECARTS DE CONVERSION	
TOTAL DU PASSIF	2 823 371


Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	6 063	1,90	6 063	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	312 443	98,10	312 443	
Reprises et Transferts de charge				
Cotisations				
Autres produits	1 294 667	406,48	1 294 667	
Produits d'exploitation	1 613 173	506,48	1 613 173	
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	89 277	28,03	89 277	
Impôts et taxes	715	0,22	715	
Salaires et Traitements	62 906	19,75	62 906	
Charges sociales	29 713	9,33	29 713	
Amortissements et provisions				
Autres charges	515 250	161,77	515 250	
Charges d'exploitation	697 861	219,10	697 861	
RESULTAT D'EXPLOITATION	915 311	287,38	915 311	
Opérations faites en commun				
Produits financiers	1 768	0,55	1 768	
Charges financières				
Résultat financier	1 768	0,55	1 768	
RESULTAT COURANT	917 079	287,93	917 079	
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser	482 303	151,43	482 303	
EXCEDENT OU DEFICIT	434 776	136,50	434 776	
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Personnel bénévole				
Total des charges				

Annexe

u

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDATION HCL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 823 371 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 434 776 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/04/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, ainsi que le CRC 2008-12 et 2009-01 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Fonds Dédiés

La collecte des ressources est utilisée par le Conseil d'Administration lors du vote de soutien à des missions sociales. Ces montants votés sont alors inscrits dans un compte 419100 de "projets à verser" qui apparait en dettes pour un montant de 344 825 € au 31/12/2017.

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur dons ou legs affectés », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés sur dons ou legs affectés ». Au 31/12/2017, les fonds dédiés de la Fondation Hospices Civiles de Lyon sont de 482 303 € et se décomposent de la manière suivante :

- Axe confort : 778.5 €,
- Axe Accompagnement : 472.5 €,
- Axe recherche : 995 €,
- Projets : 480 057 €

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produit des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

Le Compte Emploi Ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) présente le compte de résultat de la fondation en regroupant les dépenses par

Règles et méthodes comptables

finalités et les ressources par origines. Il traduit donc uniquement les flux financiers réalisés dans l'année.

Pour une meilleure compréhension du CER certaines informations complémentaires sont énumérées ci-dessous :

- définition des missions sociales,
- affectations éventuelles de frais communs aux différents emplois,
- affectation des ressources aux emplois,
- modèle économique de la Fondation.

Définition des missions sociales :

Les missions sociales de la Fondation Hospices Civiles de Lyon sont fixées par les statuts : "La Fondation Hospices Civiles de Lyon a pour but de promouvoir, de soutenir et de réaliser toutes actions en matière de santé publique, en faveur des patients pris en charge par les établissements de santé des Hospices Civiles de Lyon ou en lien avec leurs équipes. Dans ce cadre, la Fondation a pour vocation d'agir selon les trois axes prioritaires suivants :

- Améliorer l'accueil et le confort des patients à l'hôpital,
- Favoriser le développement de la recherche et de l'innovation en santé,
- Accompagner les malades et leurs proches, y compris sur les conséquences de la maladie."

Affectations des frais communs aux Missions Sociales, aux Frais de collectes et aux Frais de structure :

Les emplois ont été affectés selon la méthode du coût direct. Les dépenses non imputables directement sont ventilées en fonction de clés de répartition définies par la direction, selon le type de dépenses.

Affectation des ressources aux emplois :

Pour établir la colonne "Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public" les principes suivants sont mis en oeuvre :

- Les ressources sur lesquelles la Fondation a liberté d'affectation sont identifiées,
- En leur sein, la part des ressources issues de la générosité du public (dons, legs et autres libéralités) et des autres produits accessoires d'exploitation (tombola, etc...) est identifiée,
- Des frais de gestion sont prélevés sur toutes les collectes issues de la générosité du public.

Le conseil d'administration de la Fondation prévoit d'appliquer une retenue de 10% sur l'ensemble des collectes au titre des frais de gestion, de communication et d'accompagnement exposés par la Fondation.

Modèle économique :

Le modèle économique de la Fondation repose exclusivement sur la perception des dons, libéralités ou legs qui sont ensuite utilisés pour le financement et la promotion de projets.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, un contrat de capitalisation ont été souscrit, pour un montant global de 500 000 euros.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

1/ Par décret en date du 21 avril 2018, la Fondation Hospices Civils de Lyon a été reconnue comme établissement d'utilité publique.

2/ Transfert des opérations et ressources de la Fondation des Hospices civils de Lyon sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon vers la Fondation reconnue d'utilité publique des Hospices Civils de Lyon en date 11 juillet 2017.

3/ La Fondation s'est vue attribuée, au cours de l'exercice, une subvention de fonctionnement des HCL de 310 K€.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 937 155 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	933 000	933 000	
Charges constatées d'avance	4 155	4 155	
Total	937 155	937 155	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Le poste débiteurs divers s'établit à 933 000 € et correspond aux sommes restant à verser sur la dotation de 1 500 000 €.

La dotation a été apportée par les cinq Fondateurs de la manière suivante :

- 500 000 euros par le Groupe APICIL répartis entre les trois institutions fondatrices, à hauteur de 300 000 euros par APICIL Prévoyance, de 100 000 euros par Agira Retraite des Cadres et de 100 000 euros par Agira Retraite des Salariés,
- 300 000 euros par le fonds de dotation « Fonds Groupe SEB »,
- 300 000 euros par la société Descours & Cabaud SA,
- 300 000 euros par la société Lyonnaise de Banque,
- 100 000 euros par l'établissement public Hospices Civils de Lyon.

La dotation sera constituée en trois versements effectués par les Fondateurs selon les modalités et le calendrier suivants :

- 567 000 euros sur 2017,
- 467 000 euros versés fin janvier 2018,
- 466 000 euros versés fin janvier 2019 au plus tard.


Notes sur le bilan
Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 61 467 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 055	36 055		
Dettes fiscales et sociales	25 412	25 412		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	61 467	61 467		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Au 31 décembre 2017, la Fondation présente également un passif de 344 825 € qui correspond au montant restant à verser sur des projets votés par le conseil d'administration.

Charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	4 757
Charges sociales s/congés à payer	1 994
Taxe d'apprentissage cap	395
Formation continue cap	320
Total	7 467

 Notes sur le bilanComptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 155		
Total	4 155		


Autres informations
Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants engager en fin d'exercice A - B + C
Projets			473 274	953 331	480 057
Recherche			19 080	20 075	995
Accompagnement			391	864	473
Confort			10 560	11 339	779
Sous total			503 305	985 608	482 303
Sous total					
TOTAL			503 305	985 608	482 303

EMPLOIS	(1) Emplois de N = Compte de résultat	(3) Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	(2) Ressources collectées de N = Compte de résultat	(4) Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
1- MISSIONS SOCIALES	530 120	530 120	REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE	1 300 729	1 300 729
1-1 Réalisées en France	530 120	530 120	1-1 Dons et legs collectés	800 120	800 120
Actions réalisées directement	515 249	515 249	Dons manuels non affectés	287 711	287 711
Versements à d'autres organismes agissant en France	14 871	-	Dons manuels affectés	512 408	512 408
Accompagnement des projets	-	14 871	Legs et autres libéralités non affectés	-	-
1-2 Réalisées à l'étranger	-	-	Legs et autres libéralités affectés	-	-
Actions réalisées directement	-	-	1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	500 610	500 610
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	-	-	Produits accessoires aux frais d'appel à la générosité du public	6 063	6 063
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	74 669	74 669	Produits financiers	-	-
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	50 384	50 384	Reprise FPUL	494 547	494 547
Ratio Frais d'appel à la générosité du public / Total ressources collectées	4%		2- AUTRES FONDS PRIVÉS		
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés			3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			4- AUTRES PRODUITS		
2-4 Frais d'information et de communication	24 285	24 285	Produits financiers	1 768	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	93 073	93 073	Produits divers	1 768	
Frais de gestion	93 072	93 072		-	
Frais divers	1	1			
Charges financières					
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	697 862	697 862	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 614 940	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISSES AUX PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	482 303		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		482 303
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	434 776		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	1 614 941		TOTAL GENERAL	1 614 940	482 303
V - Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	697 862	697 862	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		818 426
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		120 564